



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2000/127
21 mars 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-sixième session
Point 9 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS
FONDAMENTALES, OÙ QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE

Lettre, datée du 23 février 2000, adressée au secrétariat de la Commission
des droits de l'homme par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

J'ai l'honneur de vous faire tenir le texte, ci-joint^{*}, d'un appel aux peuples du monde, aux États, aux parlements et aux organisations internationales lancé par les habitants de la ville de Khojaly à l'occasion du huitième anniversaire du génocide de Khojaly.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de l'appel susmentionné comme document officiel de la Commission des droits de l'homme à sa cinquante-sixième session, au titre du point 9 de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Isfandiyar VAHABZADA

* L'annexe est reproduite telle qu'elle a été reçue, en anglais seulement.